



Président : Gilles HONORE

Courriel : laboussolechinoise16@gmail.com

Trésorière : Marie Noelle BAUDRY

Courriel : laboussolechinoise16@gmail.com

[Site web : laboussolechinoise.com](http://laboussolechinoise.com)

Cours à partir du 15/09/2025 Salle du quartier Saint Martin 1 rue de Marennes 16100 Cognac

Horaires : le lundi de 14h30 à 16h00 - le mercredi de 18h à 20h00 - le vendredi de 9h30 à 11h00

Fiche d'inscription saison 2025/2026

à nous retourner complété et signé

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : F ☐ M ☐

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Tarifs des cours saison 2025 2026

Cours à l'année <i>Possibilité de régler en 3 fois sans frais</i>	180 €
Techniques Connexes <i>pas de réduction possible</i>	40 €

Règlement par chèque à l'ordre de « La Boussole Chinoise »
Possibilité de régler jusqu'à 3 fois sans frais voire Règlement Intérieur

TSVP >

La Boussole Chinoise
53 Avenue d'Angoulême
16100 COGNAC



Conditions d'Adhésion

à nous retourner complété et signé

- J'autorise l'association à me prendre en photo à l'occasion des activités sportives et autorise leur publication sur le site de l'association.
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art 32 loi n° 78-17 du 06/1/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat de l'association.
- J'autorise les dirigeants à prendre toutes les dispositions sur le plan médical et faire prodiguer les soins nécessaires en cas d'accident.

Personne à prévenir :

Téléphone :

- J'atteste sur l'honneur avoir répondu NON à toutes les questions du QS-Sport. Je m'engage à informer l'association de tout changement de mon état de santé.
- Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur.

Fait le

à

Signature de l'adhérent précédé de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

1. L'adhésion implique l'approbation des statuts de « la Boussole Chinoise » et de son règlement intérieur.
2. Un certificat médical autorisant la pratique du QI GONG / TAI CHI, sera nécessaire pour les adhérents âgés de plus de 70 ans, et ceux ayant répondu NON à 1 ou plusieurs questions du questionnaire de santé disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :
[REPUBLIQUE FRANCAISE](#)
3. Les personnes souffrant de pathologie particulière sont priées d'informer le professeur avant la pratique.
4. La responsabilité de l'association s'arrête à la fin des cours.
5. L'absence de l'animateur entraînant l'annulation d'un cours sera annoncée par SMS ou par courriel.
6. L'association dégage toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels.
7. L'adhérent peut prendre connaissance de l'assurance souscrite par l'association auprès de la MACIF.
8. Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art 32 loi n° 78-17 du 06/1/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat de l'association.
9. Prévoir des chaussures adaptées pour la pratique en salle.
10. Règlement en 1-2 ou 3 chèques à la signature de l'adhésion. Les dates de remise en banque sont les suivantes : 01/10/2025 – 02/01/2026 et 01/04/2026.
11. Le paiement de l'adhésion est acquis à l'association la BOUSSOLE CHINOISE de ce fait aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué au cours de la saison.
12. Par respect pour le bon déroulement des cours, les adhérents s'engagent, autant que faire se peut,
 - à être ponctuel pour que le professeur puisse commencer son cours à l'heure indiquée et dans le calme,
 - à quitter la salle en silence de façon à ne pas perturber le cours suivant,
 - à éteindre ou mettre en silencieux leur téléphone pendant les cours.